

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1. PERSONNES ASSURÉES	1
1.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME	1
1.2 CARTE D'ASSURANCE MALADIE	1
1.2.1 Description de la carte d'assurance maladie	1
1.2.2 Modèles de carte	2
# 1.2.3 Vérification de la carte (validité)	4
#1.3 DOSSIER D'UNE PERSONNE ADMISE AU PROGRAMME DES AIDES VISUELLES	5
2. FOURNISSEURS	1
section à venir	
3. DISPENSATEURS	1
3.1 TEXTE DE L'ACCORD CONCLU ENTRE LA RÉGIE ET L'ÉTABLISSEMENT	1
3.2 ÉTABLISSEMENTS RECONNUS ET AUTORISÉS	4
4. RÈGLEMENT SUR LES AIDES VISUELLES ET LES SERVICES AFFÉRENTS ASSURÉS	1
Voir page sommaire de cet onglet	
#5. FACTURATION DES AIDES VISUELLES	1
Voir page sommaire de cet onglet	
6. PAIEMENT	1
6.1 MODE DE PAIEMENT	1
6.2 DÉLAI DE PAIEMENT	1
6.3 ÉTAT DE COMPTE	2
6.4 RÈGLEMENT DES DEMANDES DE PAIEMENT, D'AUTORISATION ET DE RÉVISION	4
6.5 MESSAGES EXPLICATIFS (CODES)	8
7. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	1
#7.1 CODES DE SERVICES ADMINISTRATIFS	1
7.2. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AUX DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES	1
8. TARIF DES AIDES VISUELLES	1
Voir page sommaire de cet onglet	